

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)**Membres absents** : M. PRIBETICH

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

### **Signalisation tricolore - Travaux de maintenance des feux lumineux et de leurs accessoires - Mise en appel d'offres - Lancement de la consultation**

M. Julien, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Les feux lumineux de circulation et leurs accessoires, constitués des matériels de vidéosurveillance de la circulation ainsi que des barrières et bornes automatiques, nécessitent tout au long de l'année des interventions nombreuses et variées, programmées ou imprévues. Le marché actuel se termine le 31 décembre 2008.

Pour ces raisons, il est proposé, pour continuer à assurer ces prestations, de procéder à un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché à bons de commande. Les montants minimum et maximum seraient respectivement de 200 000 € TTC et de 380 000 € TTC pour l'année 2009.

Le marché sera reconductible trois années sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la mise en appel d'offres ouvert des travaux de maintenance des feux lumineux de signalisation tricolore et de leurs accessoires ;
- 2 - m'autoriser à lancer la procédure ;
- 3 - m'autoriser à signer le marché correspondant et tous actes à intervenir pour son exécution ;

4 - m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 3 OCT. 2008

